



## Procès-verbal du Bureau Directeur 14 février 2022 (visioconférence)

---

**Présents :** CORDURI-DAVIET Valérie, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, RIPERT Alain, STOFFER Françoise

**Participant :** CADEI Franck

**Excusés :** AURAMBOUOT Stéphanie, COLOMBANI Frédéric, COURTOIS Eric, PEAN Patrick, BOSCAGLI Delphine

**Absente :** MOREL Carine

La réunion est ouverte à 19h00 sous la présidence d'Alain Ripert qui précise que nos emplois évoluent et que nous sommes en attente sur deux dossiers concernant l'évolution de nos effectifs.

A ce jour, certaines personnes vont arrêter leurs prestations : S. Modenel à Cournon et R. Planchet à Chambéry. Nous devons étudier comment remplacer ces fonctions en corrélation avec les besoins sur le territoire, notamment sur l'ITFE et peut-être sur l'arbitrage.

Franck Cadei avait pour mission de conduire cette étude avec des élus, ainsi qu'avec Delphine Boscagli ; cette dernière étant en arrêt maladie, une partie de l'étude est en suspens.

Le bureau directeur souhaite à Delphine un prompt rétablissement.

L'étude porte sur les différentes missions et leur financement possible. Certaines données ont déjà été compilées par Delphine, mais ne pourront être étudiées qu'à son retour.

A ce jour, le service financier et la trésorière n'ont pas été sollicités : cela constitue l'étape suivante.

### **Secteur de Cournon :**

Responsable de pôle, avec des missions assurées par Sébastien Modenel principalement, complétées par d'autres personnes, depuis l'arrêt d'Eric Brosset.

### **Secteur de Chambéry :**

Arrêt de la prestation de Raphael Planchet ; situation quasi similaire à celle de Cournon, mais avec un site d'accession et un site d'excellence. Cela induit une distribution qui peut être différente. Les sélections régionales sont à ajouter aux missions.

Les missions PPF ont été détaillées avec Guillaume Joli, en l'absence de David Fayollat, pour le site de Cournon et le site d'accession de Chambéry.

Ces missions ont été complétées par des missions et volumes d'heures possibles sur l'ITFE avec l'aide de Benoît Larue et Philippe Soupirot.

Un état annuel des mises à disposition portant sur les sites de Cournon et de Chambéry avait été mis à disposition par Delphine Boscagli, avant son arrêt. Le tableau n'est pas encore complet.

Des missions sur les stages d'été possibles n'ont pas été intégrées.

Sur Cournon, l'équilibre financier de l'emploi devrait être compensé par la suppression des mises à disposition. Cet équilibre, à ce jour, n'est pas fait pour Chambéry.

Concernant Cournon, il était prévu après la fusion et la fin de la formation d'Eric Brosset, que ses missions portent sur le pôle, la formation et les sélections régionales (ces 2 derniers points pour 600 heures, libérées après sa formation).

Franck Cadei rappelle qu'un site d'accession n'occupe pas une personne à plein temps (entre 10 et 15 heures par semaine).

Valérie Corduri-Daviet précise que l'accord passé entre la ligue et le comité prévoyait le temps de travail de Raphael, mais qu'il convient de rajouter les déplacements et les temps de préparation, et qu'il est important d'en tenir compte.

Franck Cadei précise que l'une des plus grandes différences de coûts entre les 2 secteurs, est sur les frais de déplacement qui sont bien plus importants pour le site de Cournon.

Après échanges, il ressort que si le recrutement est lancé, l'une des conditions sera la proximité du pôle.

La question est soulevée quant aux interventions propres à l'ITFE sur les prochaines années, si le fonctionnement étatique évolue.

Nous ne disposons pas du temps à positionner pour la partie ITFE ? Doit-on traiter en interne ou en externe selon les missions.

Les principales missions qui seraient confiées à cet emploi seraient : former des jeunes et performer des adultes, suivis de stagiaires. Ce type de missions est dans la cible des compétences recherchées.

Reste la question temporelle : les missions ITFE et PPF peuvent-elles se coordonner correctement ? Un planning annuel des besoins ITFE doit être mis en place afin de voir si ces deux pôles de missions sont compatibles.

Des échanges ont eu lieu et certains créneaux seraient : vacances scolaires. Les modules « Former des jeunes » et « Performer des adultes » peuvent se combiner avec les actions sur les pôles.

La partie certification / ITFE peut être faite sans problématique spécifique de temps par un responsable de pôle.

La question du volume horaire sur la journée / la semaine est soulevée, mais à priori elle ne devrait pas être dérangeante : les travaux sur les sites d'accession peuvent commencer à 14h00.

Les points principaux relevés pour ces emplois potentiels sont :

- domicilié à proximité du pôle concerné
- le PPF représente 620 heures par / 1582 heures, information officielle de la DTN – avec les particularités suivantes : disponibilités les vendredis et lundis matin. Un responsable de pôle

ne peut être un emploi à plein temps et devra donc avoir d'autres compétences (encadrement et formateur)

- l'ITFE doit établir le profil de compétences recherchées, ainsi que le budget associé à l'ITFE
- le budget doit aussi être combiné avec celui du PPF ainsi qu'avec le budget global de la ligue (avec moins de licenciés)

Alain Ripert rappelle que les subventions sont en diminution de 80 à 100 000 € : il est donc important que les propositions faites soient mieux structurées et plus élaborées.

La problématique de la répartition des missions qui sont réparties sur l'ITFE au détriment du Service aux Clubs est soulevée. La question se pose de savoir si des missions sur les stages d'été peuvent suffisamment aider le Service aux Clubs.

Il apparaît, au fil de la discussion, que le regroupement des missions nécessiterait un emploi complet pour l'ITFE, réparti sur 2 personnes. Il est incontournable d'avoir une projection financière. Mais l'étude doit aussi se faire pour le PPF afin d'avoir un volume financier qui ne dépasse pas celui d'aujourd'hui.

Bernard Gallet apporte des précisions pour le volet ITFE :

Concernant l'apprentissage, la politique de l'État n'est pas connue. ; de ce fait, et afin de pouvoir disposer de contrats ayant les mêmes facilités financières, ils doivent être signés avant le 30 juin 2022. Les travaux préliminaires, comme les tests de sélection, doivent être effectués plus tôt et, probablement que la prochaine promotion titre 4 chevauchera l'actuelle.

Les actions professionnelles sont prises en charge par l'AFDAS, donc à priori sans risque.

Toutefois, mais de manière peu probable, si nous devons avoir un nombre faible de stagiaires, nous ne pourrions pas les prendre et ne mettrions pas de promotion en place.

Les aides devraient toujours être présentes.

Sur chacun des postes envisagés, un volet de 400 heures reste disponible. Ce qui pourrait être un complément pour les stages de vacances, en remplacement de mises à disposition. Cela pourrait peut-être permettre de développer ces actions.

Les missions de certifications assurées à ce jour par Christine Renaud, Franck Cadei et Gilles Malfondet ne pourront plus être faites à l'avenir (entre 50 et 100h).

La baisse de licenciés n'entraîne pas une charge de travail moindre sur les différentes missions de l'ITFE, avec des contraintes nouvelles et incompressibles. Il est donc important de revoir le coût des formations afin de préserver l'équilibre financier.

Une attention particulière est apportée aussi quant aux changements de tarifs : exceptionnellement, les tarifs pour la saison en cours avaient été réduits après la pandémie.

Franck Cadei précise aussi que des économies de déplacement sur le site de Valence sont à faire.

Les échanges mettent en évidence une disparité sur les lieux de formation.

Bernard Gallet indique que plusieurs facteurs peuvent jouer sur ces éléments dont un nombre moins important de personnes en formation, peut-être lié à l'absence de CMCD.

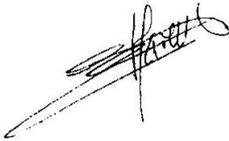
Après échanges, il apparaît qu'un contrat de type CDD d'un certain temps, notamment afin d'avoir une vision sur tout ou partie de la saison (exemple de 6 à 9 mois), à transformer en CDI, serait le plus approprié, quel que soit le type d'emploi.

## Autres points

- Les budgets du CTI sont à faire de manière annuelle, avec un avenant chaque année.
- Nous attendons toujours les budgets des commissions. Le bilan est en cours de finalisation.
- La proposition de la mise en place d'un BD complémentaire / CTI avant le 12 mars est validée
- Afin d'affiner l'étude des postes, une réunion doit être mise en place avec le service financier

*Fin de la réunion à 20h15.*

*Eliane HARENT, Secrétaire Générale*

Handwritten signature of Eliane Harent in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

*Alain RIPERT, Président*

Handwritten signature of Alain Ripert in black ink, featuring a stylized 'A' and 'R' followed by a long, sweeping horizontal line.